

Bienvenue

Partenaires commerciaux,
fournisseurs en amont, autorités, actionnaires,
collaborateurs/collaboratrices, invités



SWISSGAS 

SCHWEIZERISCHE AKTIENGESELLSCHAFT FÜR ERDGAS
SOCIÉTÉ ANONYME SUISSE POUR LE GAZ NATUREL
SWISS COMPANY FOR NATURAL GAS LIMITED

Ordre du jour

Convention de branche et modèle de marché – MACH2

Principaux éléments

Rétrospective – perspectives CB / MACH 2

Loi sur l’approvisionnement en gaz (LApGaz)

Risques liés à la régulation de Transitgas pour les clients finaux suisses

Ordre du jour

Convention de branche et modèle de marché – MACH2

Principaux éléments

Rétrospective – perspectives CB / MACH 2

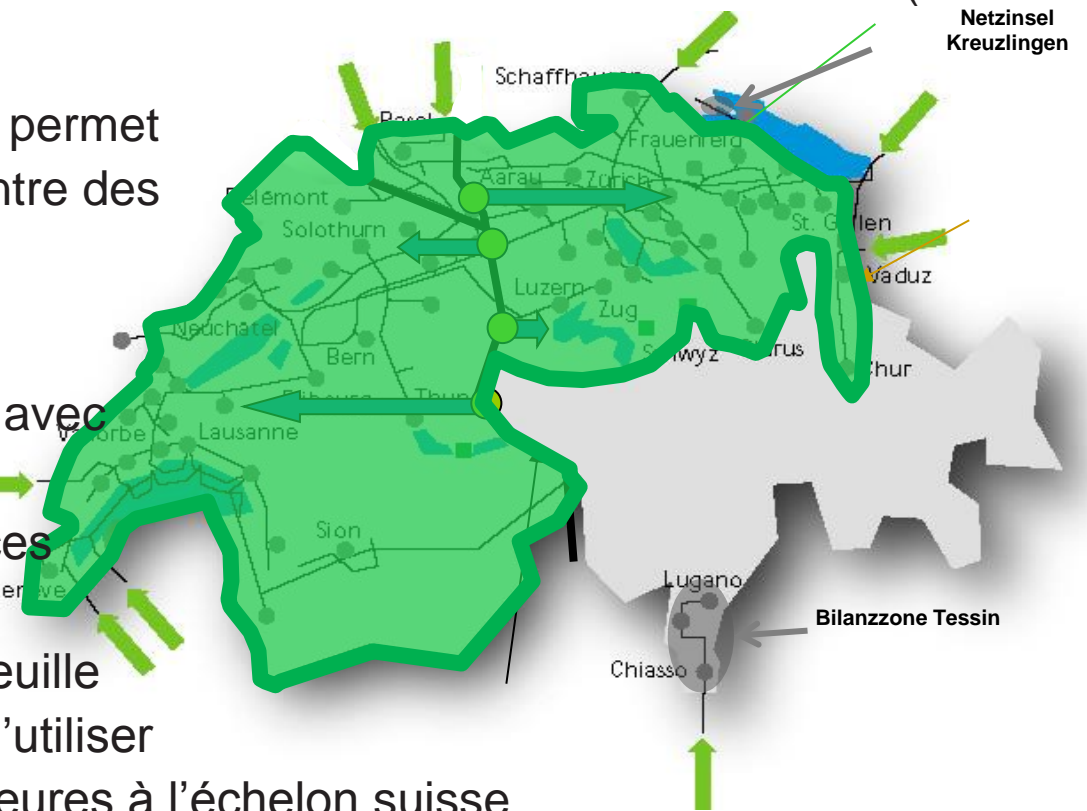
Loi sur l’approvisionnement en gaz (LApGaz)

Risques liés à la régulation de Transitgas pour les clients finaux suisses

Développements – perspectives CB₂/MACH₂

Principaux éléments du modèle de marché proposé (MACH₂) (1)

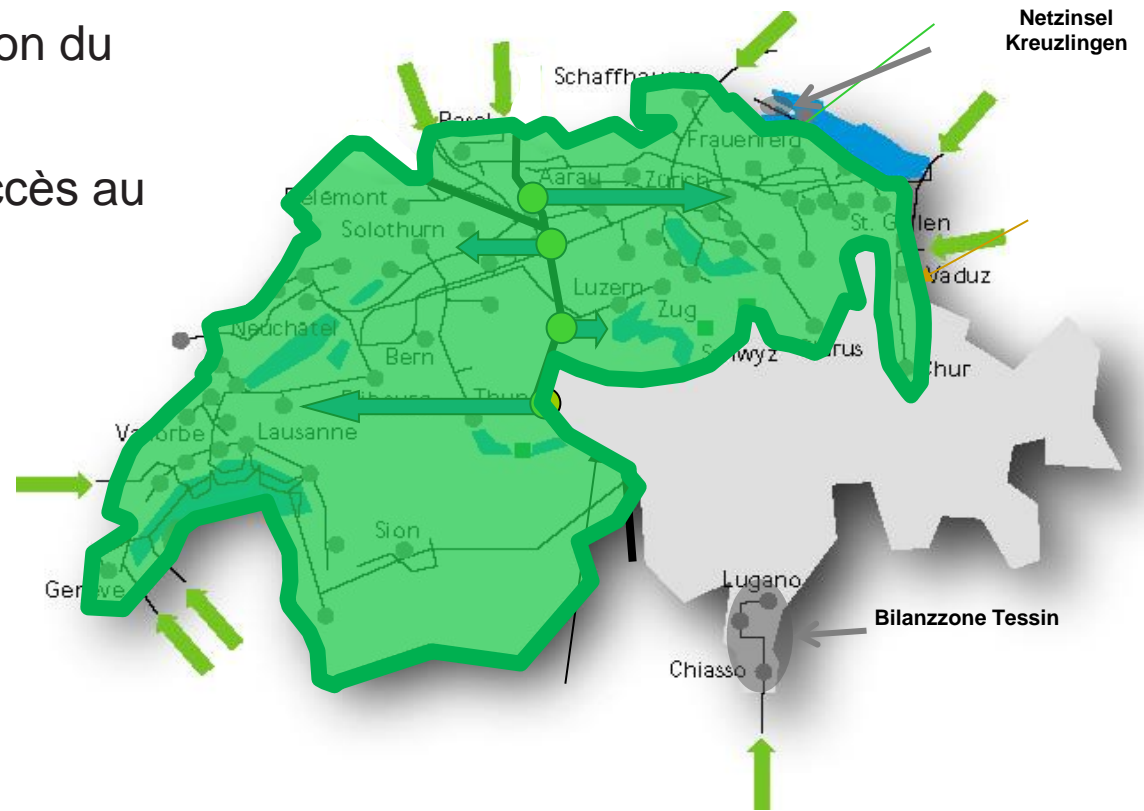
- Système d'entrée et de sortie à l'échelon suisse avec deux îlots de réseau (Kreuzlingen et le Tessin)
- Le point d'échange virtuel (PEV) permet l'échange de quantités de gaz entre des comptes d'équilibrage
- Environ 40 City Gates locales
- Une comptabilisation journalière avec des restrictions fixées à l'heure permettrait d'ajuster les différences de quantité dans toute la Suisse à l'intérieur de son propre portefeuille avec des structures horaires et d'utiliser la bande de tolérance de deux heures à l'échelon suisse



Développements – perspectives CB₂/MACH₂

Principaux éléments du modèle de marché proposé (MACH₂) (2)

- Exploitation des effets d'ajustement à l'entrée et à la sortie en fonction du portefeuille propre
- Pas d'adaptation du seuil d'accès au marché de 150 Nm³/h



Développements – perspectives CB₂/MACH₂

Rétrospective – perspectives (1)

- Les principes fondamentaux ont été élaborés par le groupe de travail gaz naturel dirigé par le responsable de la gestion du transport de Swissgas.
- Les règles du marché de la branche ont été présentées lors de sept séances d'information organisées dans toutes les régions. Elles ont permis d'informer environ 150 distributeurs locaux qui ont pu donner leur feed-back et faire leurs commentaires.
- Les points critiques suivants ont été identifiés :
 - définition de l'autorisation d'accès
 - réservation au niveau de la City Gate
 - nombre et situation des City Gates
 - comptabilisation
- Des solutions par rapport à ces points critiques ont été élaborées et validées en collaboration avec les décideurs.

Développements – perspectives CB₂/MACH₂

Rétrospective – perspectives (2)

- Le modèle de marché a été soumis aux représentants de l'industrie.
- Les négociations avec l'industrie ne sont pas encore terminés, car cette dernière pose sans cesse de nouvelles exigences qui sont refusées par la branche.
- Sous réserve de l'approbation du CA d'ASIG, une décision de principe devrait intervenir lors de l'AG de l'ASIG.
- Les travaux de mise en œuvre du modèle de marché sont partiellement entamés ou seront immédiatement lancés après la décision favorable de l'AG d'ASIG
- Le lancement de nouveau modèle de marché est prévu pour le 1^{er} octobre 2017.

Ordre du jour

Convention de branche et modèle de marché – MACH2

Principaux éléments

Rétrospective – perspectives CB / MACH 2

Loi sur l’approvisionnement en gaz (LApGaz)

Risques liés à la régulation de Transitgas pour les clients finaux suisses

Risques liés à l'intégration complète et régulation « cost plus » de Transitgas

Des écarts faibles entre les marchés gaziers d'Allemagne, de France et d'Italie engendrent un risque de saturation des capacités de transit et des coûts supplémentaires pour les clients finaux suisses (1)

- Des écarts faibles entre NCG (resp. PEG Nord) et PSV engendrent une exploitation moindre des capacités de transit et un renchérissement des capacités destinées à l'approvisionnement du marché domestique.
- Par rapport à une intégration partielle, une utilisation de 50 % des capacités de transit représente un supplément de charge de CHF 12,7 millions pour l'approvisionnement domestique.
- Le scénario le plus pessimiste (pas de commercialisation des capacités de transit) implique une augmentation des coûts du réseau en Suisse d'env. 80 %.
- ...

Risques liés à l'intégration complète et régulation « cost plus » de Transitgas

Des écarts faibles entre les marchés gaziers d'Allemagne, de France et d'Italie engendrent un risque de saturation des capacités de transit et des coûts supplémentaires pour les clients finaux suisses (2)

- Dans le cas d'une utilisation moindre des capacités, les tarifs du transit augmentent et le transit est moins rentable. En conséquence, l'exploitation de ces capacités va continuer à diminuer. Accorder un taux de coût moyen pondéré du capital supérieur pour les capacités de transit ne ferait qu'accentuer cette tendance.
- Par ailleurs, l'intégration totale engendre de fortes fluctuations des tarifs des capacités et constitue dès lors une entrave au commerce.

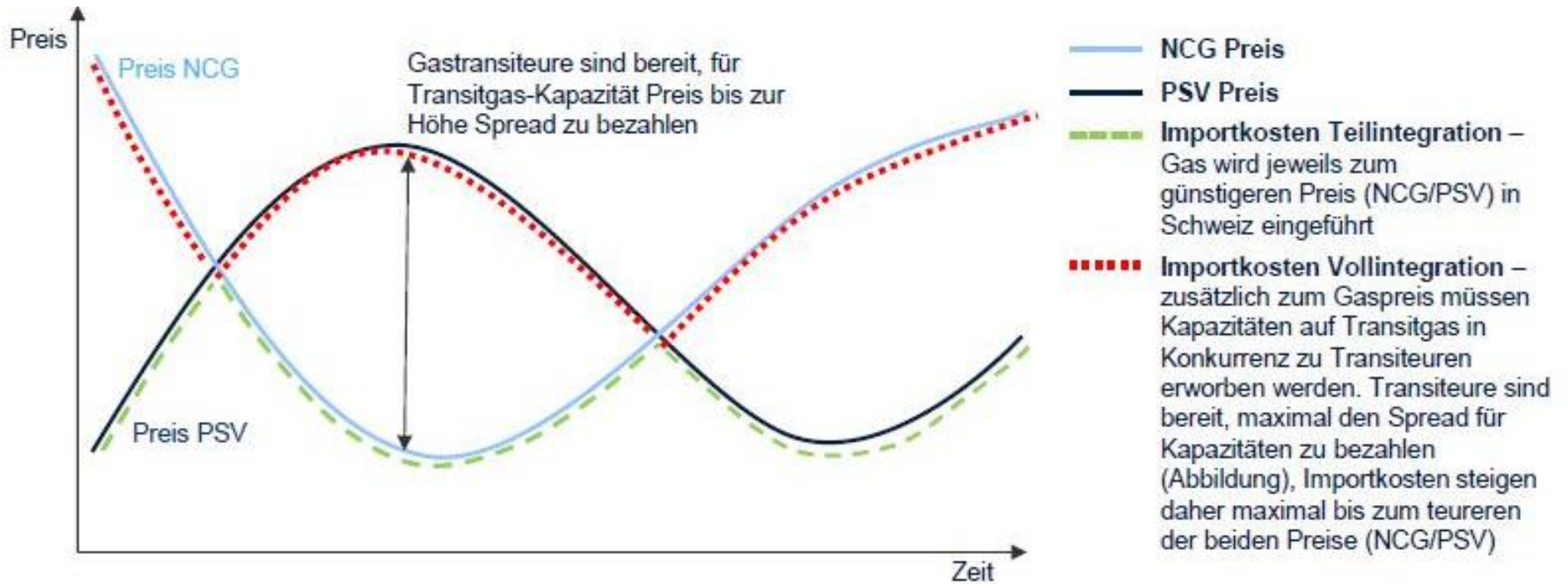
Risques liés à l'intégration complète et régulation « cost plus » de Transitgas

Des écarts élevés entre les marchés gaziers d'Allemagne, de France et d'Italie engendrent un risque financier pour les clients finaux suisses

- En présence d'écarts élevés, lors des ventes aux enchères des capacités d'entrée, l'industrie suisse du gaz naturel se trouve en concurrence avec les transitaires à destination de l'Italie et se voit ainsi contrainte de payer l'écart NCG-PSV en tant que premium afin de garantir la disponibilité des capacités requises pour l'approvisionnement domestique. Dans la pratique, elle doit « racheter » l'écart aux transitaires.
- En conséquence, le fournisseur du client final suisse est de facto toujours celui qui paie le plus élevé des deux prix du marché.

Concurrence entre les transitaires et les fournisseurs du marché domestique

Prix effective d’approvisionnement de gaz sous intégration partielle et intégration totale



Avantages d'une intégration totale

Avantages

Une étude mandatée par Swissgas conclut que par rapport à une intégration partielle, une intégration totale du gazoduc de Transitgas génère uniquement des avantages insignifiants, voire aucun avantage en ce qui concerne la liquidité du marché du gaz ou la disponibilité de l'énergie de réglage.

- Les quantités de transit ne génèrent pas de liquidités
- L'offre et la liquidité de NCG, PEG et PSV sont de loin supérieures à la demande suisse en gaz naturel
- Une intégration totale ne permet pas non plus de satisfaire le critère de l'ACER

Résumé

Indépendamment de l'évolution des écarts entre NCG / PEG et PSV, une intégration totale du gazoduc de Transitgas et la régulation « cost plus » engendrent des risques et des coûts supplémentaires pour les clients finaux suisses.

L'étude montre qu'au vu de l'évolution du marché suisse du gaz, une intégration totale n'apporte pas d'autres avantages significatifs que l'intégration partielle.

Au contraire, l'intégration totale implique beaucoup d'incertitude et de risques pour l'utilisateur final suisse et le marché suisse du gaz qui sont inexistantes dans le cas d'une intégration partielle et de l'exploitation de Transitgas en tant que « ligne marchande ».

La comparaison par rapport à l'étranger ou aux lignes électriques suisses est inutile, car le gazoduc de Transitgas transporte seulement 10 % de gaz pour le marché suisse ; 90 % sont purement du transit.